MAIRIE DE ROYAUCOURT

DEPARTEMENT DE L'OISE Arrondissement de CLERMONT 60420 ROYAUCOURT Tél 03 44 51 71 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Nombre de Conseillers: 11

L'an deux mil vingt

- en exercice :

11

le 15 juin 18 heures 30

- présents :

11

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni

- votants:

en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 8 JUIN 2020

<u>Présents</u>: Mmes Marie-Françoise BACQ, Isabelle HOLLEVILLE, Valérie NAVET, Sabine BIGOT, Messieurs Elie CAILLET, Vincent DELCROIX, Olivier FORESTIER, Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Thierry MAGREY, Jean-Paul ROUSSEL. Absent(s) excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Mme Sabine BIGOT

Objet : N° d'ordre de séance : 2 – <u>Présentation et vote du Budget Primitif pour l'année</u> 2020. Délibération n° 2020-024.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après examen du budget primitif et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le Budget primitif 2020 de la commune comme suit :

Section Investissement : 431 065.24 € en Recettes et 431 065.24 € en Dépenses Section Fonctionnement : 357 598.23 € en Recettes et 221 742.66 € en Dépenses Soit un suréquilibre en recettes de 135 855.57 € pour la section de fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire De la présente délibération Télétransmise en sous-préfecture

Le 16/06/2020

Le Maire,

Laurent GESBERT